

REPUBLIQUE DU BENIN
~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

DECRET N° 98-360 DU 4 SEPTEMBRE 1998

Portant nomination de Monsieur Cosme
AKPODJI en qualité du Directeur de
cabinet au ministère du Développement
rural

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère du Développement rural ;

Sur proposition du Ministre du Développement rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 août 1998

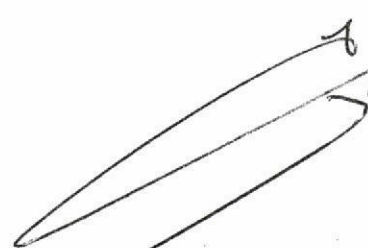
DECRETE

Article 1er : Monsieur Cosme AKPODJI est nommé directeur de cabinet du
ministère du Développement rural.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires,
prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera
publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 4 Septembre 1998

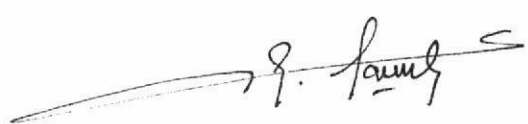
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement rural,

Le Ministre des Finances,



Saley G. SAKA



Abdoulaye BIO TCHANE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 MDR 4 MF 4 Autres
ministères : 16 SGG4 DGBM-DCF-GTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSR-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1
JO 1.